

Footballeur, avocat, investisseur, maire de Villers-sur-mer...

Les multiples facettes de Thierry Granturco



Thierry Granturco naît le 14 juillet 1968 « doublement révolutionnaire » nous déclare-t-il dans un sourire. Ses parents sont arrivés en France dans les années 1940, lorsqu'ils étaient encore enfants. Il grandit au sein d'une famille très unie, comme le sont beaucoup de familles italiennes. Grands-parents, tantes, oncles et cousins sont installés dans le même quartier, voire dans la même tour, au sein d'une cité ouvrière, entre les Minguettes et Gerland à Lyon.

Sa passion : le football. À la fin du collège, l'Olympique lyonnais le sort du quartier et l'héberge dans son centre de formation. Il suit un parcours sport-études. Le foot lui réussit : il intègre à 17 ans le groupe pro de l'Olympique lyonnais. Mais la partie « études » marche bien aussi : il passe le bac puis intègre la fac de droit.

À un moment il faut malgré tout choisir. C'est l'Olympique lyonnais, en la personne de Raymond Domenech, qui le lui fait entendre.

Lorsque Thierry Granturco se décide à donner la priorité aux études, il y apporte la même fougue qu'il mettait jusqu'alors dans le football. « Il ne s'agissait pas seulement de devenir avocat mais d'être un très bon avocat » nous explique-t-il. Il suit des études brillantes, un DEA de droit, le concours du Barreau à Lyon, mais aussi par la suite un doctorat de sciences politiques et un doctorat en relations internationales, avec un acharnement dont il reconnaît aujourd'hui le côté déraisonnable. « Avoir deux doctorats, mais à quoi est-ce que ça sert ?! Sinon à rassurer le fils d'immigrés qui veut être pris au sérieux... ».

Après avoir réussi le concours du Barreau, il fait son service national de 16 mois à Bruxelles, à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne. Il y prolonge son expérience comme juriste et en profite pour passer également le concours d'avocat en Belgique.

Durant son passage à Bruxelles, ses deux mondes – le foot et le droit – se rencontrent. En effet, en 1992 un litige est porté devant la Cour de justice des Communautés européennes : un joueur conteste la conformité des règles de la FIFA régissant les transferts avec le droit européen. Thierry Granturco s'amuse : « du foot en justice, et devant la justice européenne... à l'époque tous les juristes se regardent un peu dans le blanc des yeux... ». La Commission européenne contacte les États membres afin de former une équipe d'avocats et son nom est proposé. Il se retrouve avec des juristes bien plus expérimentés que lui mais qui ne connaissent pas le monde du foot, la pratique des transferts, l'économie du sport... Malgré son jeune âge, il participe activement à ce dossier.

L'arrêt dit « Bosman » est rendu quelques années plus tard, en 1995 et révolutionnera le football international. Entre temps, Thierry Granturco a intégré un cabinet d'avocats parisien qui le renvoie à Bruxelles pour y fonder une antenne et s'occuper de toutes les ouvertures de points de vente d'Intermarché en Belgique. Lorsque l'arrêt est rendu, son nom apparaît parmi les avocats de l'affaire Bosman. Tout le monde du football se tourne alors vers lui. Les joueurs viennent le voir.

Les fédérations nationales, la FIFA et l'UEFA également, afin de mettre leurs règles en conformité avec ce fameux arrêt.

Cela change complètement sa pratique : il était orienté droit européen et droit des affaires, il devient un spécialiste du droit du sport. Il fonde son propre cabinet en 1997, à Bruxelles, avec entre autres cette spécialité.

Il connaît un succès rapide. En 1998, la France est championne du monde et devient alors un gros exportateur de joueurs. Thierry Granturco intervient sur les contrats signés par les joueurs, les transferts, les droits à l'image... Sur les 13 joueurs de la finale de la coupe du monde 1998, 8 sont ses clients. En 2 ans son cabinet passe de 2 à 48 collaborateurs.

Après plusieurs années de forte croissance, en 2009 son cabinet est racheté par un cabinet américain. Il lui propose de rester comme associé, mais il préfère partir.

Thierry Granturco crée alors une société d'investissement, Dodecagone. Il investit dans la santé, le transport, l'immobilier... Aujourd'hui sa société représente des centaines d'employés et un chiffre d'affaires à 8 chiffres.

Cependant cette activité d'investissement ne le stimule pas. Il y a certes des coups d'adrénaline au moment d'entrer au capital d'une société. Mais ensuite cela retombe et le fait de ne pas être dans l'opérationnel ne lui correspond pas.

En 2016, il retourne donc à sa profession d'avocat tout en continuant à gérer sa société d'investissement. Il négocie « un statut de diva » comme il dit : il ne veut travailler que sur les dossiers qui l'intéressent. Il prend ainsi 4-5 gros dossiers par an, toujours dans le milieu du sport. Parmi ses clients figurent notamment 5 joueurs de l'équipe de France de football actuelle.

Il décide également de s'installer à Villers-sur-mer, d'où est originaire son ex-femme, Marie-Christine. Il y avait déjà une résidence secondaire et y venait très régulièrement avec ses fils Victor et Lucas.

Peu de temps après, Jean-Paul Durand le contacte et lui propose de prendre sa succession. Après une campagne animée, il est élu en 2020 et est désormais le nouveau maire de Villers.

